

---

OIT. Le ministère du Travail, à titre d'agent officiel de liaison avec l'Organisation internationale du Travail, est chargé de faire parvenir à l'Organisation les rapports annuels sur les conventions ratifiées de même que des rapports périodiques sur plusieurs autres questions d'intérêt industriel et social. Le Canada est représenté à la plupart des réunions annuelles et spéciales de l'OIT et des comptes rendus des discussions et des décisions paraissent régulièrement dans la *Gazette du Travail*. Le ministère tient aussi les provinces et les principales organisations d'employeurs et de travailleurs au courant de l'activité de l'OIT.